

« Que les armes le cèdent à la toge ». C'est sous cet angle, popularisé par Cicéron, que la pensée juridique et politique a principalement étudié les forces armées, dans l'idée de les soumettre aux autorités civiles. Ce colloque international en prend le contrepié, en abordant sérieusement et de façon neutre la thèse du rôle de protecteur des institutions, des libertés et de la Constitution assumé par les forces armées, qu'elles soient ou non professionnelles. Que faire, en effet, lorsque le danger provient des gouvernants eux-mêmes, qui s'affranchissent de la loi pour devenir des tyrans ou des dictateurs ? Bien que polémique, cette perception a su trouver une place explicite dans les constitutions de pays comme l'Espagne ou la Turquie, offrant aux militaires le « dépôt de la constitution », autrement dit sa garde. Certaines d'entre elles ont même entériné le pouvoir régulateur des militaires, forme en théorie bienveillante de leur tutelle, offrant une alternative à l'emploi toujours hasardeux du droit de résistance. L'histoire militaire en démontre certes l'ambivalence : la tutelle peut tantôt déboucher sur une « démocratie à l'ombre des épées » (formule troussée par Maurice Duverger pour caractériser le rôle tutélaire des forces armées portugaises à la suite de la révolution des Œillets

de 1974), tantôt enfanter la dictature ou nourrir une militarocratie via l'emploi de « coups d'Etat préventifs ».

Le colloque propose d'étudier les doctrines élaborées pour soutenir ou entreprendre de telles missions, constitutionnalisées ou pas. Les débats parlementaires, en particulier ceux des processus constitutifs ayant abouti à la consécration de dispositions de cette nature, les traités et essais juridiques et/ou politiques soutenant ces positions, ou encore les travaux des militaires eux-mêmes, publiés notamment dans leurs revues, seront les principales sources utilisées.

Ce colloque pluridisciplinaire, mêlant histoire des idées politiques, histoire de la pensée juridique, droit public et sciences politiques, vise ainsi à découvrir les soubassements – et les non-dits – de plusieurs régimes dans le monde, y compris démocratiques. En dressant sa cartographie mondiale, nous espérons combler une lacune sur un thème révélateur pour comprendre la mentalité et le terreau intellectuel de plusieurs gouvernants mondiaux, qu'ils soient ou non militaires de formation.»

**Inscription gratuite mais obligatoire, bulletin d'inscription à télécharger sur :**

<https://credespo.u-bourgogne.fr>

**Contact :** [martina.mayer-perreau@u-bourgogne.fr](mailto:martina.mayer-perreau@u-bourgogne.fr)

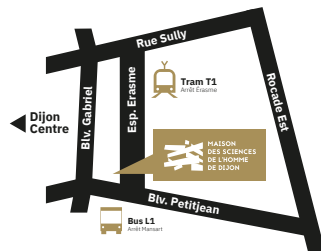
**Contact scientifique :** **Oscar Ferreira et Fabrice Hoarau**

[oscar.ferreira@u-bourgogne.fr](mailto:oscar.ferreira@u-bourgogne.fr) - [fabrice.hoarau@u-bourgogne.fr](mailto:fabrice.hoarau@u-bourgogne.fr)

Les débats et les attestations de présence sont réservés aux personnes présentes dans la salle

**MAISON DES SCIENCES  
DE L'HOMME DE DIJON**

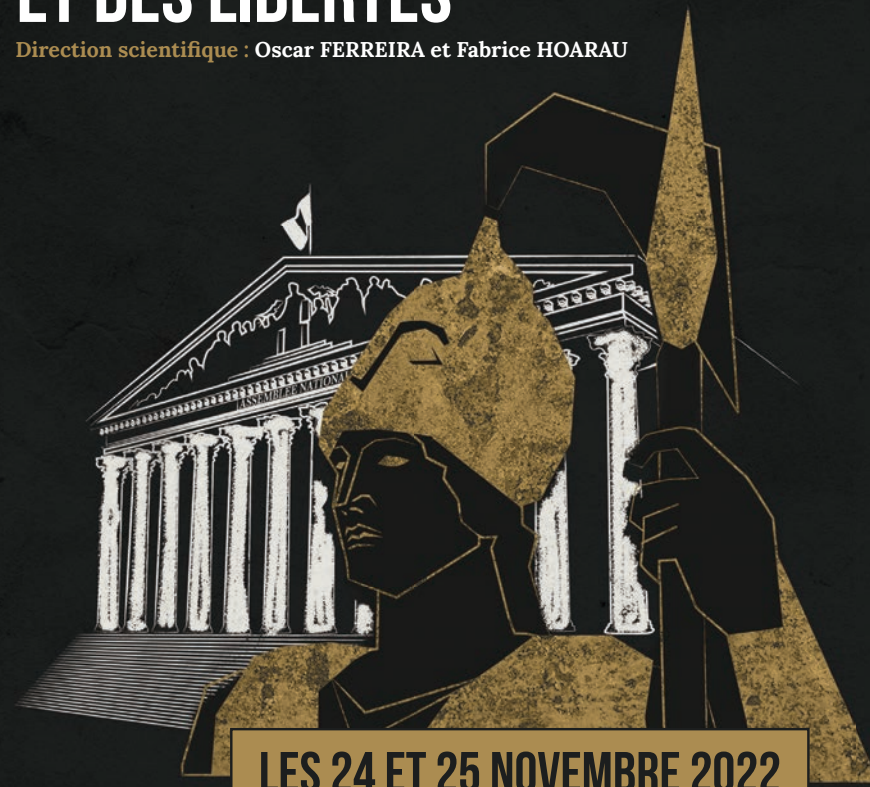
**6 esplanade Erasme  
DIJON**



Colloque International en hybride

# FORCES ARMÉES, GARDIENNES DES INSTITUTIONS ET DES LIBERTÉS

Direction scientifique : Oscar FERREIRA et Fabrice HOARAU



Maison des Sciences de l'Homme  
de Dijon - Amphithéâtre

**Programme**

# JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

## Matinée : Approches doctrinales françaises

**Présidence de salle : Elsa FOREY** (Directrice du CREDESPO – UBFC)

**8h30 Accueil des participants**

**9h00 Ouverture du colloque**

**Paul CHAUVIN HAMEAU** (Université de Paris XIII) : « Les forces armées, gardiennes des institutions de l'Ancien Régime contre le roi ou ses ennemis ? Un débat au sein de la doctrine militaire »

**Aurélié LAHAIE** (CREDESPO – UBFC) : « L'armée, une alliée des institutions chez les utopistes français du XIXe siècle ? »

**Nathalie DROIN** (CREDESPO – UBFC) : « Faut-il être muet pour garder les institutions ? Liberté d'expression et délit de provocation à la désobéissance des militaires »

**Débat/discussions - pause**

**Fabrice HOARAU** (CREDESPO – UBFC) : « Un général au secours de la république : les discours et messages de De Gaulle après la défaite de 1940 »

**Massensen CHERBI** (IEP de Grenoble) : « L'armée française est-elle un gardien de la Constitution ? Retours sur les putschs d'Alger de 1958 et 1961 »

**Jean-François ROULOT** (CREDESPO – UBFC) : « La fonction des LEGAD dans l'armée »

**Débat/discussions - déjeuner**

## Après-midi : Approches doctrinales européennes

**14h00**

**Laurent REVERSO** (Université de Toulon) : « L'armée, la constitution, les libertés dans les travaux préparatoires et les constitutions italiennes de 1848-1849 »

**Jacky HUMMEL** (Université de Rennes) : « Une protection des institutions confiée à une armée parlementaire ou impériale ? L'impensable contrôle parlementaire du budget militaire (Allemagne, 1862-1914) »

**Hugo ROUSSELLE** (Université de Paris II) : « Ardit, non gendarmi : la défense du peuple contre les violences et le front prolétarien antifasciste »

**Débat/discussions - pause**

**Vassili TOKAREV** (Université de Samara) : « La victoire dans la Grande Guerre patriotique de 1941-1945 comme pilier de l'identité nationale russe »

**Frederik DHONDT** (Vrije Universiteit de Bruxelles) : « Les doctrines belges des forces armées, gardiennes des institutions »

**Elina LEMAIRE** (CREDESPO – UBFC) : « La dictature des colonels en Grèce : forces armées, institutions et libertés »

**Arthur BRAUN** (Université catholique de Lyon) : « Le « système de milice » en Suisse au prisme de la doctrine constitutionnelle »

# VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

## Matinée : Approches doctrinales mondiales

**Présidence de salle : Fabrice HOARAU** (CREDESPO – UBFC, président de la section d'histoire du droit)

**09h00**

**Oscar FERREIRA** (CREDESPO – UBFC) : « Le pouvoir modérateur des forces armées au Brésil. Une lecture du général Bertholdo Klingler et de la revue militaire A Defeza nacional (1913-1932) »

**Carlos Miguel HERRERA** (Université de Cergy) : « Les Forces armées, gardiennes des institutions et des libertés ? Guerre froide, sécurité nationale, ordre juridique. Quelques remarques à partir du cas argentin (1963-1983) »

**Eugénie MERIEAU** (Université de Paris I) : « La doctrine de la légalité révolutionnaire appliquée aux coups d'État : théorie et pratique (Thaïlande, Pakistan) »

**Débat/discussions - pause**

**Luc KLEIN** (Université de Reims) : « Neutralité politique ou fidélité à l'État de Droit ? Le défi de la suprématie civile dans les grandes démocraties occidentales »

**Hamza CHERIEF** (CREDESPO – UBFC) : « De «Mad Mike» aux «EMSP» : chronique du mercenariat en Afrique subsaharienne »

**David CUMIN** (Université de Lyon III) : « Les forces armées, gardiennes de l'ordre juridique international »

**12h30 Clôture du colloque**